



DELIBERATION

Séance du 13/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

07/04/2023

Date d'affichage

07/04/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

19/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine

Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal, Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

2023-35 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2023 - ETAT 1259

Le Conseil Municipal,

Décide l'application des taux suivants relatifs à chacune des quatre taxes directes locales pour 2023 :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 29,48 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 12,14 %
- Taxe d'habitation (TH) : 7,71 %
- Cotisation foncière des entreprises CFE : 6,00 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,



Mairie de Fromelennes
18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr